



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-06-214 / CONGRÈS À LA FQM DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Valère est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FMQ organise son congrès annuel du 26 au 28 septembre 2024 au salon des congrès à Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Edition 2024 se déroulera sous le thème Bâtisseurs de nos régions et mettra en lumière le rôle des élus municipaux et leur engagement à la bâtir un avenir solide pour leur communauté;

**CONSIDÉRANT** l'importance de participer à ces rassemblements forts en formations et partages de nouvelles directives de toutes sortes;

**En conséquence**, sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu :

- **D'AUTORISER** la participation et d'assister aux conférences et ateliers du congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 des conseillers Guy Dupuis, Jacques Pépin, Éric Morissette de la conseillère Nadia Hébert, du maire Marcel Normand et du Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Valère, Monsieur Karl Péguy Saint- pour assister aux conférences et ateliers du congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2024 ;
- **D'ASSUMER** toutes les dépenses liées à la participation dont les frais d'inscription ainsi que les frais de kilométrage en vigueur et les frais d'hébergement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 juin 2024**.

  
Karl Péguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier